

Excusé : Claude POUSSET qui donne pouvoir à Alain GUILLOT.
Absent: Eric FEVRET

Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon (CCFSS)

Effective au 1^{er} janvier 2014, la fusion de notre Communauté de Communes (CCPSS) avec la Communauté de Communes Forêts, Lavières et Suzon (CCFLS) nécessite, pour notre commune, la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

En préambule, le maire rappelle que le 18 mars dernier le conseil municipal a délibéré pour approuver le périmètre de la nouvelle communauté de communes. Il rappelle également la délibération du conseil du 14 mai portant sur la représentativité des communes au sein de la nouvelle assemblée.

Le maire précise aussi que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire est délégué titulaire de la commune et que le 1^{er} adjoint est délégué suppléant. Si le 1^{er} adjoint ne souhaite pas être délégué suppléant, c'est le 2^{ème} adjoint qui est désigné, éventuellement le 3^{ème} adjoint. Au vu des éléments cités, et après que la 1^{ère} adjointe ait indiqué qu'elle ne souhaitait pas siéger comme délégué suppléant, le second adjoint, Gilles Duthu, est désigné délégué suppléant.

Dans l'attente des prochaines élections municipales de mars 2014, ce sont Alain Guillot et Gilles Duthu qui siégeront en tant que représentants de la commune au sein de la nouvelle Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon (C.C.F.S.S.).

Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents –SMBOA

La création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de ce syndicat dont fait partie la commune de Francheville, prévoit dans ses statuts que chaque commune membre doit désigner des représentants au sein de la nouvelle structure, dont le nombre varie en fonction des seuils démographiques. Pour les communes de moins de 3500 habitants, le nombre de représentants est fixé à 2. Alain Guillot et Patrick Le Denmat, déjà délégués de la commune auprès du Syndicat de Protection du Site du Val Suzon, sont désignés à l'unanimité pour représenter Francheville dans le nouveau syndicat mixte.

L'adhésion à ce syndicat entraîne une participation financière de chaque commune, en fonction de sa population et du pourcentage de sa surface comprise dans le bassin versant. Elle serait d'environ 25 euros par an. (Pour mémoire, l'adhésion de la commune au Syndicat de la Tille coûte 1 000 euros par an à la commune). Les sommes, dans un syndicat comme dans l'autre, servent à assurer les frais de fonctionnement et d'investissement de ces structures, et notamment l'aménagement, l'entretien et la restauration des cours d'eau.

SICECO : Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte-d'Or

Pour respecter un article du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICECO doit réduire le nombre de ses vice-présidents qui représentent chacune une Commission Locale d'Energie (CLE). Le comité syndical du SICECO a donc décidé une modification statutaire pour faire passer le nombre de CLE de 16 à 11 et ainsi d'élargir les CLE actuelles. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Sicéco.

.../...

Redécoupage des cantons

Nous avons été destinataires d'un projet de décret du premier ministre portant sur le redécoupage des cantons afin d'adapter la représentativité des élus départementaux en fonction de critères démographiques. Ce qui amènera à la suppression de 20 cantons sur les 43 cantons actuels.

Or il apparaît que ce découpage ne tient pas compte des bassins de vie des communes, ni des périmètres des intercommunalités, et qu'il coupe le canton de Saint-Seine-l'Abbaye en deux. Sur les 20 communes composant notre canton, 11 seraient rattachées au sud au nouveau canton de Fontaine-lès-Dijon, les 9 autres (dont Francheville) iraient sur le nouveau canton d'Is-sur-Tille.

Les communes n'étant ni tenues, ni autorisées, à délibérer sur ce sujet, le maire propose aux conseillers d'émettre un avis sur ce découpage et de le transmettre à la Préfecture. Le maire demande également aux conseillers de l'autoriser à déposer un éventuel recours auprès du Conseil d'État contre le décret instituant les nouveaux cantons. Les conseillers acceptent à l'unanimité ces deux propositions.

NB: Le Conseil général de Côte-d'Or se réunira début janvier pour délibérer sur ce sujet.

Élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Le maire fait part aux conseillers des modifications intervenues dans le code électoral concernant les élections municipales, comme la déclaration de candidature obligatoire, la non comptabilisation des votes sur des candidats non déclarés. Des réunions publiques sur ce sujet ont été récemment organisées par la préfecture (Cf. affichage en mairie).

En ce qui concerne Francheville, une réunion d'information sera organisée fin janvier ou début février par la mairie. Toutes les personnes désirant des informations sur ce sujet pourront y participer (la date exacte sera communiquée ultérieurement). Elles peuvent également se présenter au secrétariat aux heures habituelles d'ouverture pour y obtenir des précisions.

Divers :

Réfection du Grand Chemin : notamment la partie qui rejoint la route des Fontenis. Ces travaux ont été réalisés grâce à la participation de plusieurs exploitants agricoles. Un grand merci à chacun d'entre eux pour le temps passé et le matériel mis à disposition pendant plusieurs jours.

Coupage de courant : suite à des travaux d'aménagement électrique sur une propriété de la commune, une coupure de courant sera partiellement possible le 19 décembre 2013 en journée.

Le logement communal situé au 1^{er} étage de la mairie, et occupé par M. Xavier Pouhin, sera vacant à partir du 1^{er} mars 2014. Les personnes éventuellement intéressées par la location de cet appartement peuvent prendre contact avec le maire

Communiqué de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR): le déploiement de la 4G (nouvelle génération de téléphonie mobile) peut s'accompagner d'interférences avec la TNT. Ces deux technologies utilisent en effet des fréquences proches l'une de l'autre. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés. Dans ce cas, un numéro d'appel est mis à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local non surtaxé) en composant le : **0970 818 818**.

Vœux 2014 : le maire et le conseil municipal de FRANCHEVILLE seront heureux de vous accueillir à la Maison de Chasse (route de St Seine) pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu **samedi 11 janvier 2014 à 17h00**.

Dans l'attente de vous retrouver, le maire et les conseillers de Francheville vous souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

